

# droit et liberté

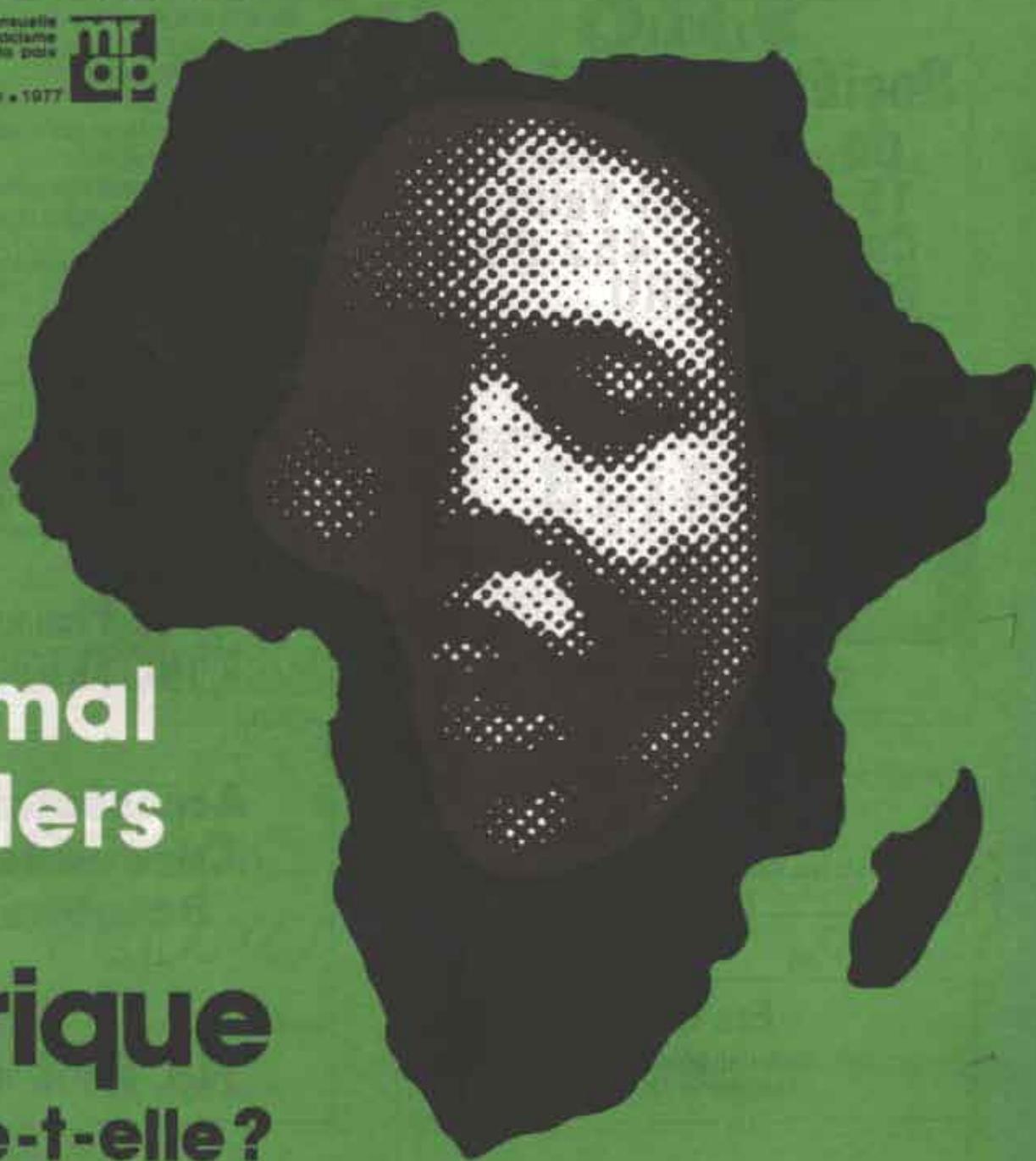
revue mensuelle  
du mouvement contre le racisme  
l'antisémitisme et pour le paix



5 francs • n° 354 • janvier • 1977

**le mal  
de flers**

**l'afrrique  
existe-t-elle?**



# afrique du sud : solidarité

Les enfants de Soweto n'ont pas eu de cadeau de Noël cette année; les automitrailleuses Panhard, les hélicoptères « Alouette » et les nombreuses armes livrées à leurs bourreaux par des pays étrangers, en tête desquels se trouve la France, ont fait trop de coupes sombres dans leurs rangs, depuis le 16 juin, pour qu'ils aient le cœur à fêter des jours qui sont, partout ailleurs, symbole de paix et de joie familiale. L'appel de la solidarité se fait chaque jour plus pressant et c'est pourquoi le M.R.A.P. a lancé au début décembre une double campagne : solidarité matérielle avec les enfants réfugiés de Soweto; annulation du contrat nucléaire franco-sud-africain. Cette campagne se poursuivra jusqu'au 21 mars avec comme point fort la deuxième session de la Commission d'enquête sur l'apartheid, le 29 janvier, 30 rue Cabanis, à Paris. Ce jour là des délégations d'entreprises, d'écoles, d'associations diverses et de multiples catégories de la population apporteront les premières signatures collectées à la suite de l'appel concernant les centrales nucléaires. Il importe donc de réunir au plus vite des signatures collectives partout où cela est possible, là où vous travaillez, dans les organisations ou vous vous trouvez etc. et de les renvoyer au siège du M.R.A.P. Nous annoncerons également les premiers résultats de la collecte en faveur des enfants de Soweto et aussi, le premier envoi de médicaments et de matériel scolaire.

Le 21 mars, une délégation de personnalités demandera à être reçue par le Président de la République, afin de lui soumettre la préoccupation des antiracistes devant une collaboration nucléaire entre la France et l'Afrique du Sud qui n'honore pas notre pays.

Nous comptons sur tous pour que cette double campagne soit un succès. Nous espérons ainsi donner au peuple martyr de l'Afrique du Sud, un témoignage vivant de la solidarité du peuple de France.

## non au contrat nucléaire franco-sud-africain

La répression raciste fait rage en Afrique du Sud. La police, l'armée, tirant sur des foules aux mains nues, font des milliers de victimes. Hommes, femmes, enfants, sont jetés en prison et torturés. Une grande partie des armes utilisées pour les massacres ont été livrées aux criminels de l'apartheid par des entreprises étrangères, parmi lesquelles de nombreuses entreprises françaises, agissant avec l'accord du gouvernement, qui affirmait alors que ce matériel ne pourrait en aucun cas servir à la répression.

Alors que le régime de Pretoria persiste dans son occupation illégale de la Namibie, menace d'intervenir jusqu'à l'Equateur et n'exclut pas le recours à l'arme atomique contre ses voisins, le gouvernement Français continue à autoriser les livraisons d'armes, accentue la collaboration économique, et un récent contrat fournit deux réacteurs nucléaires aux assassins de Soweto, accroissant de façon décisive leur potentiel agressif.

Partageant les graves inquiétudes et la réprobation suscitées par ce contrat, nous soulignons les graves menaces qu'il représente pour les victimes de l'apartheid, pour la sécurité des pays d'Afrique et pour la paix du monde.

Profondément indignés par l'aggravation de la répression raciste, soucieux du renom et de l'intérêt véritable de la France et en particulier de ses relations avec l'ensemble des peuples africains, nous pensons que devrait cesser tout soutien militaire ou économique au régime inhumain de l'apartheid, condamné par la communauté internationale.

Nous demandons en particulier l'annulation du contrat nucléaire, certains qu'une telle décision renforcerait considérablement nos liens d'amitié avec le peuple martyr de l'Afrique du Sud en voie de libération, et serait dans la tradition de respect des Droits de l'Homme à laquelle le peuple de France est profondément attaché.

## il n'y a pas eu de Noël pour Soweto

Les enfants de Soweto, victimes du régime raciste de l'Afrique du Sud, ont demandé à leurs parents de ne pas leur faire de cadeaux de Noël en signe de deuil, après les massacres qui ensanglantent leurs écoles et l'ensemble du pays depuis le mois de juin dernier.

Par centaines, ils quittent l'Afrique du Sud, pour échapper à la terrible répression qui s'abat sur eux, sans considération d'âge ou de sexe; ils quittent ce pays où on leur tire dessus lorsqu'ils suivent l'enterrement d'un de leurs camarades de classe, où l'on torture des enfants de 13 ans.

Les pays où ils se réfugient sont pauvres. Il faut néanmoins assurer leur scolarisation, leur nourriture, leur habillement.

Leur cadeau de Noël, c'est de pouvoir continuer à vivre, à s'instruire, pour lutter demain contre le régime de l'apartheid.

Le M.R.A.P. appelle tous les Français à se solidariser avec les enfants réfugiés de Soweto : le prix d'un cadeau de Noël pour que ces enfants puissent recevoir médicaments et matériel scolaire !

(Les personnes qui disposent de vêtements en bon état et utilisables en Afrique peuvent également les envoyer directement au M.R.A.P. Pour le reste, n'envoyer que de l'argent S.V.P.).

**A retourner au M.R.A.P. - Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix - 120, rue Saint-Denis, 75002 Paris - c.c.p. 1482585 Paris. Pour les dons indiquer la mention « Noël pour Soweto ».**

Nom	Adresse	Somme versée	Nom	Adresse	Signature
-----	---------	--------------	-----	---------	-----------

## la loi française protège contre le racisme toute personne vivant en France

La loi du 1er juillet 1972 punit sévèrement par des peines de prison ou des amendes les actes racistes visant toute personne en raison de sa race, son ethnicité, sa religion ou sa nationalité.

- Tombent notamment sous le coup de cette loi les discriminations raciales se traduisant par :
  1. - le refus d'un droit par un représentant de l'autorité publique,
  2. - le refus d'un service ou d'un bien dans des établissements ouverts au public (cafés, restaurants, salles de spectacle ou de réunion, magasins, etc...),
  3. - le refus d'embauche ou de licenciement,
  4. - le refus d'un logement,
- Sont également condamnées, les injures, insultes et diffamations ainsi que les provocations à la discrimination, à la haine ou à la violence raciste, qu'elles s'expriment par la parole ou par écrit.
- La même loi prévoit la dissolution des associations ou groupements qui propagent le racisme et provoquent à la discrimination, à la haine ou à la violence raciste.

Devant le développement alarmant du racisme sous toutes ses formes, devant les encouragements de moins en moins déguisés que les pouvoirs publics apportent à l'accroissement de la xénophobie, devant la multiplication des « bavures » qui accompagnent le renforcement des contrôles exercés sur les étrangers en France,

**c'est un devoir civique de  
faire respecter la loi quel que  
soit celui qui la transgresse**

## victimes ou témoins d'actes racistes défendez-vous défendez la société contre ce fléau

Si vous êtes témoin ou victime d'un acte raciste, notez soigneusement le lieu, l'heure, les noms et adresses des personnes présentes.

N'hésitez pas à engager des poursuites avec le concours du M.R.A.P. qui peut se constituer partie civile.

Ne laissez passer sans réagir aucun acte arbitraire, aucune provocation à la haine.

Adressez-vous au M.R.A.P. qui met à votre disposition une consultation juridique gratuite :

tous les mercredis de 17 h 30 à 19 h 30  
tous les samedis de 10 heures à midi  
120, rue Saint-Denis, 75002 PARIS.  
Métro : Etienne-Marcel.

Rejoignez les rangs de ceux qui combattent pour l'amitié entre les hommes en adhérant au Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix.

## informez-vous

Abonnez-vous à droit et liberté, le mensuel du M.R.A.P., qui donne chaque mois de précieux éléments de réflexion et d'action en rapport avec l'actualité du racisme en France et dans le monde.

**J'adhère au m.r.a.p.  
Je m'abonne à droit et liberté**  
(rayez la mention inutile)

Nom .....  
Prénom ..... Age .....  
Profession .....  
Adresse .....  
Téléphone .....

Adhésion : à partir de 30 francs.  
Abonnement : 50 F. Soutien : 100 F. Etranger : 75 F.  
CCP M.R.A.P. 14825-85 PARIS  
CCP DROIT et LIBERTÉ 6070-98 PARIS  
120, rue Saint-Denis, 75002 PARIS. Tél. : 233.09.57.